

Dossiers de candidature de Professeur.e Associé.e des Universités de médecine générale Préconisations de la sous-section 53-03 en 2023

Avant-propos

La sous-section 53-03 « médecine générale » du CNU demande au candidat.e de bien vouloir respecter attentivement les préconisations suivantes pour construire son dossier de candidature à un poste de Professeur.e Associé.e des universités (PA) de Médecine Générale (MG).

Il appartient à chaque DMG de favoriser l'émergence de candidats, d'organiser leur activité en vue de leur nomination et de les aider à constituer leur dossier.

Le dossier « Titres et Travaux » fourni par le candidat.e doit être construit sur le modèle explicité ci-dessous.

La direction des ressources humaines de la faculté demandera par ailleurs la fourniture d'autres éléments réglementaires indispensables.

Le dossier « Titres et Travaux » doit inclure dans un même fichier la présentation du candidat et toutes les annexes demandées ci-dessous avec un sommaire clair et automatique permettant le renvoi direct aux pages mentionnées.

Ce dossier est constitué de

- un chapitre préliminaire Identité et diplômes relatifs aux études de santé.
- cinq chapitres comportant chacun
 - o **un résumé facilement lisible où les points d'importance sont présentés clairement et précisément**
 - o **une partie détaillée et rédactionnelle présentant le parcours et les activités.**

Ces 5 chapitres successifs doivent être les suivants

- Un chapitre activités de soins
- Un chapitre activités d'enseignement/pédagogie
- Un chapitre activités de recherche/publications/communications
- Un chapitre engagement sociétal
- Le projet en cas de nomination.

Le chapitre préliminaire et l'ensemble des cinq résumés doivent constituer le document « CV court » demandé par ailleurs au plan réglementaire.

Un prérequis est attendu pour pouvoir candidater à la nomination d'un poste de PA-MG.

Il est défini, autour de plusieurs critères majeurs permettant de démontrer la qualité de spécialiste en médecine générale, l'exercice de la discipline, les activités au sein du DMG et l'appartenance à la communauté généraliste universitaire. Ces critères sont rappelés dans les différents chapitres de ces préconisations.

ANNEXES A FOURNIR

Les annexes doivent être insérées dans le dossier à la fin de ce dernier. Les annexes demandées sont les suivantes :

- 1/ Copie des diplômes recensés dans le chapitre préliminaire (Annexe 1).
- 2/ Relevé individuel d'activité professionnelle (RIAP) ou équivalent sur les 3 dernières années (Annexe 2) exemple : pour une candidature présentée en 2024 : il faut fournir les RIAP de 2021, 2022, et les 6 premiers mois de 2023.
- 3/ Un document daté attestant le nombre de patients ayant déclaré le candidat comme médecin traitant (MT) ou équivalent pour les médecins salariés (copie de la notification sur AMELI) (Annexe 3).
- 4/ La justification le cas échéant sur les 3 dernières années de la participation à la permanence des soins (Annexe 4).
- 5/ Les attestations de formation à la pédagogie en particulier pour l'accueil des étudiants de 2^e et de 3^e cycle (Annexe 5).
- 6/ Les documents à fournir par la faculté attestant l'accueil des étudiants de 2^e et 3^e cycle pour les 3 dernières années (Annexe 6).
- 7/ Les documents à fournir par la faculté attestant les heures d'enseignement des 3 dernières années au sens de l'arrêté du 10 mars 2022 relatif aux obligations de service d'enseignement (Annexe 7).
- 8/ L'organigramme du Département de médecine générale signé par le/la directeur.rice du Département de médecine générale (Annexe 8).
- 9/ Les attestations éventuelles d'adhésion au Collège national universitaire des 3 dernières années (Annexe 9).
- 10/ Les attestations éventuelles de participation au Congrès du Collège national universitaire des 3 dernières années (Annexe 10).

TITRES et TRAVAUX

CHAPITRE PRELIMINAIRE

PARTIE IDENTITE, DIPLÔMES et TITRES UNIVERSITAIRES

La sous-section 53-03 demande à ses candidats une déclinaison précise de leur identité, nom, prénom, date de naissance, adresses professionnelle et universitaire, téléphones professionnel et universitaire. La partie diplôme doit mentionner dans l'ordre chronologique inversé les différents diplômes relatifs aux études de santé (cf. Annexe 1), puis l'ensemble des différents titres et fonctions assurés aux plans universitaire et professionnel.

Pré requis pour le concours de PA

Diplôme d'état de Docteur en Médecine, qualification de spécialiste en médecine générale, fonction de Maître de Conférences Associé en médecine générale.

PARTIE SOINS

La sous-section 53-03 demande à ses candidats une activité de soins en médecine générale et ambulatoire susceptible de conférer une expérience clinique sérieuse et solide.

Dans la partie résumé, les points ci-dessous devront apparaître clairement.

- Le nombre de demi-journées hebdomadaires d' **activité de soins** , le nombre d'actes annuel pour un équivalent temps plein, déduction faite des actes effectués par les internes et les remplaçants (Annexe 2)
- Le nombre de patients déclarant comme MT à la date de dépôt du dossier ainsi que le nombre au 01/01 de l'année N-1 (Annexe 3)
- L'exercice au sein d'une unité de soins ambulatoire de type cabinet de groupe disciplinaire ou maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dont l'exercice est collectif
- Le rôle éventuel de porteur de projet réalisé ou en cours de MSP avec projet passé ou actuel à décrire dans la partie analytique
- Le rôle éventuel actuel dans l'organisation et/ou la gestion de la structure de soins à décrire et expliquer dans la partie analytique
- La participation éventuelle à la permanence des soins ambulatoires (PDSA) avec fréquence et organisation à décrire, rôle et missions éventuelles dans l'organisation de la PDSA à décrire dans la partie analytique
- La qualité éventuelle de membre et/ou de responsable d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) constituée ou en projet avancé
- La participation personnelle à des formations DPC des 3 dernières années en précisant le titre des formations, leur durée, le lieu et l'organisme de formation (HORS formation pédagogique) ainsi que le nombre de journées (en annexe, mettre les attestations de formation)

- La participation régulière à un groupe de pairs / groupe Balint ou autre équivalent en précisant le lieu, les dates, la structure.

Dans la partie analytique, il est demandé en plus du résumé des points cités, une description et une explication des différents points, notamment de l'activité précisant le lieu d'exercice, la structure, l'environnement, la patientèle, l'organisation de l'exercice, la participation à la formation continue. L'exercice clinique qui sera décrit devra respecter les principes fondamentaux de la discipline et être en adéquation avec l'article L 4130-1 du code de la santé publique et le « référentiel métier compétence » publié sous l'égide du ministère de la Santé et du CNGE.

Pré requis pour l'activité de médecin généraliste
(moins de 7500 et plus de 3500 actes calculé au prorata d'un équivalent temps plein de 10 demi-journées/semaine, et plus de 2000 actes effectués réellement en valeur absolue)
Activité réelle du candidat évaluée de manière explicite en déduisant des chiffres du RIAP
-les actes effectués par un interne en SASPAS
-les actes effectués par les remplaçants

PARTIE ENSEIGNEMENT/PEDAGOGIE

La sous-section 53-03 demande à ses candidats une activité d'enseignement au sein du département de médecine générale susceptible de conférer une expérience pédagogique sérieuse et solide.

Dans la partie résumé, les points ci-dessous devront apparaître clairement et considérer la période depuis la nomination en tant que MCA.

- Formation à la pédagogie

Participation aux séminaires de pédagogie du CNGE en particulier pour l'accueil des étudiants de 2^e et de 3^e cycle, ou à d'autres formations à la pédagogie (DU et DIU) en précisant le titre des formations, le thème, leur durée, le lieu et l'organisme de formation (en annexe, mettre les attestations de formation)

- Enseignement clinique depuis 3 ans

Nombre d'étudiants de 2^e cycle encadrés avec les périodes d'encadrement

Nombre d'internes SN1 encadrés avec les périodes d'encadrement

Nombre d'internes en Stage Ambulatoire Femme et/ou Enfant encadrés avec les périodes d'encadrement

Nombre d'internes en SASPAS encadrés avec les périodes d'encadrement

Nombre d'étudiants encadrés d'autres professions de santé à préciser le cas échéant

Pour tous les étudiants, préciser les dates d'accueil, le nombre de demi-journées hebdomadaires et la quotité de l'accueil (monôme, binôme, trinôme ou autre à détailler dans la partie analytique).

- Enseignement facultaire en 3^e cycle à la faculté sur les 3 dernières années avec description précise du type d'enseignement, cible, thème
- Enseignement en 2^e cycle sur les 3 dernières années avec description précise du type d'enseignement, cible, thème

- Tutorat d'internes avec mention de l'identité des tuteurs, de leur nombre et de la période d'encadrement.

Le tutorat est compris au sens du tutorat individuel avec suivi longitudinal de l'interne y compris la responsabilité directe dans son évaluation tout au long du DES (avec description du rôle joué dans la partie analytique).

- Direction de thèses soutenues

Préciser les nom et prénom des thésards, titre de la thèse, année de la thèse

Dans la partie analytique, il est demandé en plus du résumé, une description et une explication de l'activité d'enseignement, des responsabilités pédagogiques assumées au sein du département, de la cohérence avec les options pédagogiques.

PARTIE RECHERCHE-- PUBLICATIONS –COMMUNICATIONS

L'implication scientifique des candidats sera évaluée sur sa capacité à participer, à s'intégrer et à mener des activités de recherche, et sur la base de projets de recherche définis, à collaborer avec l'équipe du DMG et avec les équipes labellisées.

Dans la partie résumé, les points ci-dessous devront apparaître clairement.

- **La liste des publications** qui doit être transcrite selon l'architecture suivante le cas échéant

1/ La liste des publications indexées en premier ou dernier, le nom du candidat étant souligné

2/ La liste complète des publications classées en type de publications

- Articles originaux (AO)
- Article didactique (AD)
- Revue narrative de la littérature (RL)-
- Editorial (Ed)
- Cas clinique (CC)
- Autres

- **La liste des communications présentées PAR LE CANDIDAT lui-même** selon l'architecture suivante

1/ Les communications orales

2/ Les communications affichées,

3/ Les communications sur invitation,

Toutes doivent avoir été sélectionnées par un comité scientifique (CS) indépendant, dans des congrès nationaux ou internationaux, avec précision selon le format habituel, des titres de la communication, auteurs dont le nom du candidat souligné, lieu de communication, année. Le congrès du CNGE doit être priorisé.

- La rédaction éventuelle de chapitres de livres ou d'ouvrages qui concernent le champ de la discipline de médecine générale au format Vancouver.

- La participation comme investigateur dans des projets de recherche dans le champ disciplinaire. Préciser dans la partie analytique le titre et l'objectif de chacun de ces travaux, leur concepteur, les dates et les inclusions réalisées.
- La qualité de membre d'un réseau dédié à la recherche. Préciser dans la partie analytique quel est le réseau, et votre implication.
- La codification des données dans le dossier informatique. Préciser dans la partie analytique quel type de codage et quelle utilisation en est faite.

Dans la partie analytique, il est demandé en plus du résumé, une description et une explication de l'activité de recherche et de publication, son intérêt pour les patients et pour la discipline, sa cohérence et sa finalité.

PARTIE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

La sous-section 53-03 demande à ses candidats une implication témoignant de leur engagement envers les patients et la société et permettant ainsi le rayonnement de la discipline « médecine générale et ambulatoire ».

Dans la partie résumé, les points ci-dessous devront apparaître clairement.

- La qualité éventuelle de membre du CNGE précisément depuis les 5 dernières années
- L'abonnement éventuel à la revue de la discipline précisément depuis les 5 dernières années
- Les responsabilités éventuelles dans les instances locales, régionales ou nationales des enseignants de médecine générale à décrire dans la partie analytique
- Les responsabilités éventuelles dans les instances facultaires et universitaires, professionnelles et les sociétés savantes en précisant les instances, les niveaux assumés de responsabilité, les sujets d'intérêt et la durée de ses engagements à décrire dans la partie analytique
- La formation continue pédagogique par la participation éventuelle au congrès du CNGE ou assimilé sur les 3 dernières années.

- La participation éventuelle aux travaux des agences de santé HAS/SPF/ANSM en précisant la nature des travaux et le travail effectué à décrire dans la partie analytique
- Les fonctions éventuelles d'organisation ou d'animation de formation continue pédagogique DPC en précisant les date, titre, expert, organisme
- Les fonctions éventuelles de conception ou d'expertise de formation continue pédagogique DPC en précisant les date, titre, fonction, organisme
- Le rôle éventuel d'organisateur de congrès, régionaux ou nationaux, disciplinaires ou multidisciplinaires en précisant sur les 3 années précédentes, quels événements à décrire dans la partie analytique
- La responsabilité éventuelle dans une CPTS constituée ou en projet avancé à décrire dans la partie analytique

- La responsabilité éventuelle dans l'organisation territoriale des soins à décrire dans la partie analytique.

Dans la partie analytique, il est demandé en plus du résumé, une description et une explication de l'activité son intérêt pour la discipline et le système de santé, sa cohérence et sa visibilité.

PARTIE PROJET EN CAS DE NOMINATION

La sous-section 53-03 évaluera la cohérence du dossier, l'équilibre entre toutes les activités, les axes et les points forts, l'investissement facultaire dans le DMG et ses activités, la faisabilité des activités facultaires en cas de nomination.

Dans la partie résumé, les points ci-dessous devront apparaître clairement.

- L'apport du candidat au renforcement de l'équipe (ratio étudiants en DES sur nombre d'équivalents temps plein titulaires et associés) en précisant le nombre d'étudiants et le nombre de nommés du DMG
- L'explicitation claire du projet en termes de soins, enseignement/pédagogie, recherche/publications.
- La cohérence du projet par rapport aux réformes du 2e et 3e cycles en cours et à venir et aux options pédagogiques nationales
- L'évolution des fonctions et missions au sein du DMG avec description et commentaire de l'organigramme du DMG

Dans la partie analytique, il est demandé en plus du résumé, une description et une explication du projet, le sens que lui donne le candidat par rapport aux points d'intérêt de la sous-section.